

Image not found or type unknown



Information non donnée sur la toiture de la maison que j'achète

Par **ivia**, le **12/09/2009** à **21:34**

Notre 7ème jour de réflexion sur l'achat de notre maison vient d'expirer, et nous nous rendons compte que la toiture est bonne à changer. Un couvreur a confirmé l'état de la toiture. D'ici 10 ans, la toiture devra être changée et ce pour un coût de 10 000€. L'agent immobilier ne m'a pas averti de ce souci. Alors que nous nous posions des questions sur l'état du toit, ce dernier nous disait qu'il fallait juste dé-mousser mais que la toiture était en bon état. Que puis-je faire? Doit-il rendre des comptes?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Mlle SZEZUR